



SA EPLE
Aide et conseil aux EPLE

Régie EPLE 2020

Les principaux schémas comptables de la régie

Schémas d'écritures de la régie

L'obligation réglementaire de créer un compte DFT dans les régies va diversifier et rendre plus complexe les schémas des opérations comptables. Vous trouverez dans ce document quelques planches décrivant les principaux schémas.

Deux comptes DFT existent :

Le premier compte DFT est celui de l'établissement tenu par l'agent comptable.
Le deuxième est le compte DFT tenu par le régisseur.

À chacun de ces comptes sera associée une carte bancaire

Carte bancaire de l'établissement : L'agent comptable est responsable de l'utilisation de la carte bancaire et de sa conservation.
Carte bancaire de la régie : Le régisseur est responsable de l'utilisation de la carte bancaire et de sa conservation.

Deux comptabilités sont tenues :

La comptabilité de l'agent comptable retrace les mouvements du compte DFT de l'établissement.
La comptabilité du régisseur retrace les mouvements du compte DFT du régisseur.

L'acte constitutif de la régie

L'arrêté de constitution de la régie précisera les moyens de paiement et les modalités de fonctionnement mis en œuvre dans la régie :
périodicité de la remise des pièces et des versements
montant du fonds de caisse permanent de la régie de recette et conditions de versement du numéraire.

Schémas

PS *Vous trouverez dans ce document le schéma des écritures comptables de la régie.
Certaines des opérations décrites sont automatisées dans GFC ou dans Régie.
Elles sont rappelées pour mémoire afin de mieux saisir l'ensemble des opérations.*

Rappel



Un établissement public local d'enseignement ne peut disposer que d'un seul compte DFT pour l'établissement scolaire (article 141 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Sommaire

Planche de la régie de l'instruction M9-6

Régie d'avance

Régie d'avance avec opérations en espèces sans passer par le compte DFT du régisseur

Régie d'avance avec opérations par carte bancaire transitant par le compte DFT du régisseur

Régie d'avance avec opérations en espèces et par carte bancaire transitant par le compte DFT du régisseur

Régie de recettes

Régie de recettes avec opérations en espèces sans passer par le compte DFT du régisseur

Régie de recettes avec opérations par chèques sans passer par le compte DFT du régisseur

Régie de recettes avec opérations par chèques transitant par le compte DFT du régisseur

Régie de recettes avec opérations par chèques et retour du fonds de caisse transitant par le compte DFT du régisseur



OP@LE

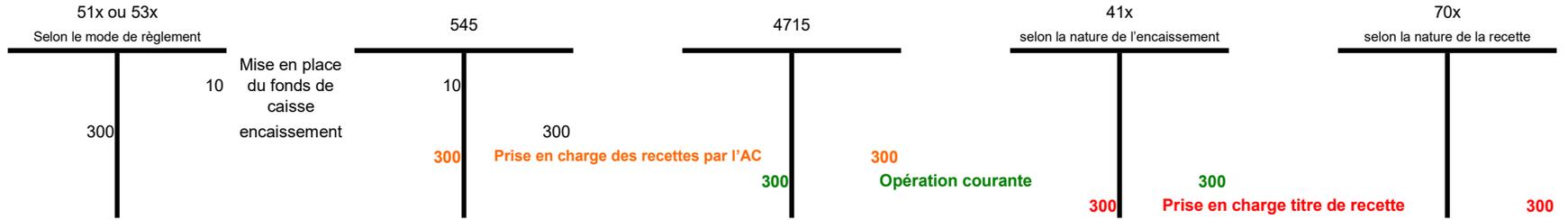
Dans OP@LE, tous les schémas décrits ci-dessus ne seront plus possibles, les moyens d'encaissements et de règlements changent :

Pour la régie d'avance : espèces et carte bancaire ;

Pour la régie de recette : espèces uniquement.

Annexe 7 de l'instruction M9-6 – Planche 11 - Schémas écritures – régies d'avances et de recettes

1 - Prise en charge des recettes des régies



L'ordre de recette peut être émis avant l'encaissement ou peut être effectué directement au débit du compte 4715

2 - Prise en charges des dépenses des régies



Les données

Régie d'avance avec opérations en espèces sans passer par le compte DFT du régisseur

Comptabilité générale GFC - Agent comptable

	531			543			4723			6XXX	
BE	Bilan entrée	400,00									
1	Versement de l'avance en numéraire		300,00	①	300,00						
2	Contrôle des dépenses de la régie (pièces justificatives)				60,00	②	60,00				
3	Réception du mandatement						60,00	③		60,00	
4	Reconstitution de l'avance en numéraire		60,00	④	60,00						
5	Restitution de l'avance en numéraire à l'agence comptable	300,00		⑤	300,00						
		700,00	360,00		360,00		60,00	60,00		60,00	0,00
		340,00								60,00	

Régie GFC

	531			543			4723	
1	Réception de l'avance	300,00	①	300,00				
2	Dépenses en espèce				60,00	②	60,00	
3	Envoi des dépenses au comptable			60,00	③		60,00	
4	Reconstitution de l'avance en numéraire (le cas échéant)	60,00	④	60,00				
5	Restitution de l'avance		300,00	⑤	300,00			
		360,00	360,00		360,00		60,00	60,00

Les données

Régie d'avance avec opérations par carte bancaire transitant par le compte DFT du régisseur

Comptabilité générale GFC - Agent comptable

	5151		585		543		4723		6XXX	
1				1 000,00	①	1 000,00				
2	1 000,00	②	1 000,00							
3						100,00	③	100,00		
4								100,00	④	100,00
5				X,XX	⑤	X,XX				
6	1 000,00	⑥				1 000,00				
	1 000,00		1 000,00			1 000,00		1 100,00		
								100,00		100,00
										0,00
										100,00

Régie GFC

	5151		585		543		4723		5159	
1	1 000,00	①				1 000,00				
2							100,00	②		100,00
3			100,00	③						100,00
4					100,00	④		100,00		
5	100,00	⑤				100,00				
6				1 000,00	⑥	1 000,00				
7	1 000,00	⑦	1 000,00							
	1 100,00		1 100,00			1 100,00		100,00		100,00

Les données

Régie d'avance avec opérations en espèces et par carte transitant par le compte DFT du régisseur

Comptabilité générale GFC - Agent comptable

	5151		585		543		4723		6XXX	
1				1 000,00	①	1 000,00				
2	1 000,00	②	1 000,00							
3						100,00	③	100,00		
4								100,00	④	100,00
5				X,XX	⑤	X,XX				
6	1 000,00	⑥				1 000,00				
	1 000,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 100,00	100,00	100,00	100,00
	1 000,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	100,00	100,00		0,00

Régie GFC

	5151		585		531		543		4723		5159	
1	1 000,00	①						1 000,00				
2									100,00	②		100,00
3	100,00	③									100,00	
4				300,00	④	300,00						
5	300,00	⑤	300,00									
6						220,00			⑥	220,00		
7							320,00		⑦		320,00	
8	320,00	⑧						320,00				
9				80,00	⑨	80,00						
10	80,00	⑩	80,00									
11				1 000,00			⑪	1 000,00				
12	1 000,00	⑫	1 000,00									
	1 400,00		1 380,00	1 380,00		300,00	300,00	1 320,00	1 320,00	320,00	320,00	100,00
	1 400,00		1 380,00	1 380,00		300,00	300,00	1 320,00	1 320,00	320,00	320,00	100,00

Schémas des écritures de la régie septembre 2020

Les données

Régie de recette avec versement d'un fonds de caisse*
Espèces remises à l'agent comptable

Comptabilité générale GFC - Agent comptable

Selon la nature de l'encaissement
411X ou 412X ou 419X

Selon la nature de la recette
7XXX

	531			545			4715			4718			7XXX	
1		300,00	①	300,00										
2				150,00	②		150,00							
3							150,00	③		150,00				
4	150,00		④	150,00										
5										150,00	⑤		150,00	
6	300,00		⑥	300,00										
	450,00	300,00		450,00			150,00	150,00		150,00			0,00	150,00
	150,00													150,00

Régie GFC

Selon la nature de l'encaissement

	531			545			4718			4715	
1	300,00		①	300,00							
2	150,00				②		150,00				
3							150,00	③		150,00	
4				150,00	④				150,00		
5		150,00	⑤	150,00							
10		300,00	⑥	300,00							
	450,00	450,00		450,00			150,00	150,00		150,00	150,00

Schémas des écritures de la régie septembre 2020

Les données

Régie de recette avec versement d'un fonds de caisse*
Chèques remis à l'agent comptable sans passer par le compte DFT du régisseur

Comptabilité générale GFC - Agent comptable

	531		5112		545		4715		Selon la nature de l'encaissement 411X ou 412X ou 419X 4718		Selon nature de la recette 7XXX		5151	
1	Versement du fonds de caisse*	300,00			300,00									
2	Prise en charge des recettes de la régie				150,00		150,00							
3	Opération pour ordre lors de la prise en charge de la régie de recettes						150,00		150,00					
4	Réception des chèques à l'agence comptable		150,00		150,00									
5	Prise en charge du titre de recette								150,00		150,00			
6	Retour bordereau chèques sur compte DFT établissement			150,00										150,00
7	Restitution du fonds de caisse*	300,00				300,00								
		300,00		150,00	150,00	450,00	450,00	150,00	150,00	150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
		300,00		150,00	150,00	450,00	450,00	150,00	150,00	150,00	150,00	0,00	150,00	150,00

Régie GFC

	531		5112		545		Selon la nature de l'encaissement 4718		4715	
1	Réception du fonds de caisse*	300,00				300,00				
2	Encaissement d'une recette par chèque		150,00				150,00			
3	Envoi des recettes au comptable et réception						150,00		150,00	
4	Envoi des recettes au comptable et réception (suite)					150,00		150,00		
5	Remise des chèques au comptable			150,00	150,00					
6	Restitution du fonds de caisse au comptable*	300,00			300,00					
		300,00		150,00	150,00	450,00	450,00	150,00	150,00	150,00
		300,00		150,00	150,00	450,00	450,00	150,00	150,00	150,00

Schémas des écritures de la régie septembre 2020

Les données

Régie de recette avec versement d'un fonds de caisse en espèces*
 Chèques encaissés sur le compte DFT du régisseur
 Virement sur le compte DFT de l'agent comptable la régie de recettes
 Virement sur le compte DFT de l'agent comptable de la restitution du fonds de caisse

Comptabilité générale GFC - Agent comptable

	531		545		4715		4718		7XXX		5151	
Bilan d'entrée	500,00											80 000,00
1 Versement du fonds de caisse*		300,00	300,00									
2 Prise en charge des recettes de la régie			150,00		150,00							
3 Opération pour ordre lors de la prise en charge de la régie de recettes					150,00		150,00					
4 Comptabilisation du virement du régisseur sur le compte DFT de l'agence comptable				150,00							150,00	
5 Prise en charge du titre de recette							150,00		150,00			
6 Restitution du fonds de caisse par virement sur le compte DFT du comptable*				300,00								300,00
	500,00	300,00	450,00	450,00	150,00	150,00	150,00	150,00	0,00	150,00	150,00	80 450,00
	200,00											80 450,00

Régie GFC

	531		5151		585		5112		545		4718		4715	
1 Réception du fonds de caisse*	300,00								300,00					
2 Encaissement d'une recette par chèque							150,00				150,00			
3 Comptabilisation de la remise des chèques sur le compte DFT du régisseur			150,00				150,00							
4 Envoi des recettes au comptable et réception											150,00			150,00
5 Envoi des recettes au comptable et réception (suite)									150,00					150,00
6 Virement au comptable sur le compte DFT de l'agent comptable			150,00						150,00					
7 Dépôt du fonds de caisse sur le compte DFT du régisseur		300,00			300,00									
8 Comptabilisation du dépôt du fonds de caisse sur le compte DFT du régisseur			300,00			300,00								
9 Restitution du fonds de caisse au comptable*				300,00					300,00					
	300,00	300,00	450,00	450,00	300,00	300,00	150,00	150,00	450,00	450,00	150,00	150,00	150,00	150,00

Schémas des écritures de la régie septembre 2020

Les données

Régie de recette avec versement d'un fonds de caisse en espèces*
 Chèques encaissés sur le compte DFT du régisseur
 Virement sur le compte DFT de l'agent comptable la régie de recettes
 Virement sur le compte DFT de l'agent comptable de la restitution du fonds de caisse

Comptabilité générale GFC - Agent comptable

	531		545		4715		4718		7XXX		5151		
Bilan d'entrée	500,00											80 000,00	
1 Versement du fonds de caisse*		300,00	1	300,00									
2 Prise en charge des recettes de la régie				160,00	2	160,00							
3 Opération pour ordre lors de la prise en charge de la régie de recettes						160,00	3	160,00					
4 Comptabilisation du virement du régisseur sur le compte DFT de l'agence comptable				160,00						4	160,00		
5 Prise en charge du titre de recette							160,00	5	160,00				
6 Restitution du fonds de caisse par virement sur le compte DFT du comptable*				300,00						6	300,00		
	500,00	300,00		460,00	460,00	160,00	160,00	160,00	160,00	0,00	160,00	80 460,00	0,00
	200,00										160,00	80 460,00	

Régie GFC

Selon la nature de l'encaissement

	531		5151		585		5112		545		4718		4715	
1 Réception du fonds de caisse*	300,00	1								300,00				
2 Encaissement d'une recette par chèque							150,00	2				150,00		
2bis Encaissement d'une recette en espèces	10,00							2bis				10,00		
3 Comptabilisation de la remise des chèques sur le compte DFT du régisseur			150,00	3			150,00							
4 Dépôt des espèces sur le compte DFT du régisseur	10,00			4	10,00									
5 Comptabilisation du dépôt d'espèce sur le compte DFT du régisseur			10,00	5	10,00									
6 Envoi des recettes au comptable et réception											160,00	6	160,00	
7 Envoi des recettes au comptable et réception (suite)									160,00			7	160,00	
8 Virement au comptable sur le compte DFT de l'agent comptable			160,00			8			160,00					
9 Dépôt du fonds de caisse sur le compte DFT du régisseur	300,00	9			300,00									
10 Comptabilisation du dépôt du fonds de caisse sur le compte DFT du régisseur			300,00	10	300,00									
11 Restitution du fonds de caisse au comptable*			300,00	11					300,00					
	310,00	310,00	460,00	460,00	310,00	310,00	150,00	150,00	460,00	460,00	160,00	160,00	160,00	160,00